

**MAIRIE**  
De  
**DONNENHEIM**  
**67170**



**Membres présents:**

Mr REPP Guy – Mr BOCCAGE Jean-René – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr SCHISSELE Stéphane – Mr HASE-TARIANT Brigitte – Mme DAVID-ROESCH Christine – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin.

**Membres absents excusés :**

Mme OTT-LELLIG Véronique (procuration à Monsieur Stéphane SCHISSELE) – Mr GILLIG André

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Procès-verbal de la réunion du CM du 12 juillet 2010.
- 2) Suppression du poste d'adjoint administratif titulaire.
- 3) Création du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
- 4) Subvention au SIVU (Bilwisheim - Donnenheim)
- 5) Aménagement et signalétique des entrées de village.
- 6) Réfection du mur du verger communal.
- 7) Fête des enfants et des personnes âgées.
- 8) Enfouissement des câbles de distribution électrique et téléphonique.
- 9) Réfection de la rue du Coteaux (depuis maison BAUMHAUER à la maison DAULL Gérard).
- 10) Rue du Canal (réfection de la ferme MORIER jusqu'au ban de WINGERSHEIM).

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Plaque Eglise.
- Tarifs photocopies.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces deux points. Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Procès-verbal de la réunion du CM du 12 juillet 2010.
- 2) Suppression du poste d'adjoint administratif titulaire.

- 3) Création du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
- 4) Subvention au SIVU (Bilwisheim - Donnenheim)
- 5) Aménagement et signalétique des entrées de village.
- 6) Réfection du mur du verger communal.
- 7) Fête des enfants et des personnes âgées.
- 8) Enfouissement des câbles de distribution électrique et téléphonique.
- 9) Réfection de la rue des Coteaux (depuis maison BAUMHAUER à la maison DAULL Gérard).
- 10) Rue du Canal (réfection de la ferme MORIER jusqu'au ban de WINGERSHEIM).
- 11) Plaque Eglise.
- 12) Tarifs photocopies.

#### **I) Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2010.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet.

Madame DAVID-ROESCH Christine soulève uniquement le fait qu'elle n'avait pas eu de convocation pour la réunion PADD.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il avait donné l'information lors de la dernière réunion du Conseil Municipal à laquelle malheureusement Madame DAVID-ROESCH n'avait pu participer.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal décide par **7 voix Pour – 2 Abstentions** d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2010.

#### **II) Suppression du poste d'adjoint administratif titulaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de Madame SCHOTT Chantal, adjoint administratif titulaire 1<sup>ère</sup> classe, exerçant ses fonctions au sein de la mairie et soumet la suppression du poste d'adjoint administratif titulaire 1<sup>ère</sup> classe.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- de supprimer au 01 octobre 2010 le poste d'adjoint administratif titulaire 1<sup>ère</sup> classe.

#### **III) Création du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.**

Le départ de l'adjoint administratif titulaire 1<sup>ère</sup> classe, Madame SCHOTT Chantal, nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, pour des travaux de secrétariat.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- de créer un emploi à temps non complet d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 13 septembre 2010 avec une quotité de travail de 15/35<sup>ème</sup>.
- d'engager l'intéressé en qualité d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet doté d'une quotité de travail de 15/35<sup>ème</sup> et rémunéré sur la base de l'indice en vigueur et d'après son reliquat d'ancienneté dans son grade.

- de rédiger un arrêté de nomination stagiaire qui sera transmis à la Préfecture du Bas-Rhin, au Trésor Public de BRUMATH, à la Direction de la CNRACL, au Président du Centre de Gestion ainsi qu'à l'intéressé.

#### **IV) Subvention au SIVU BILWISHEIM – DONNENHEIM.**

- Monsieur le Maire propose de verser une subvention au SIVU de BILWISHEIM – DONNENHEIM répartie entre les deux municipalités au prorata du nombre d'habitants d'un montant de 2 400 euros pour Donnenheim. La commune de Bilwisheim pour sa part va également verser une subvention.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- d'accorder une subvention au SIVU Bilwisheim-Donnenheim d'un montant de 2 400 euros imputé sur le compte 657351 <<Subventions de fonctionnement versées aux groupements de collectivités>> pour la part de Donnenheim.

#### **V) Aménagement et signalétique des entrées du village.**

Monsieur BOCCAGE Jean-René informe que les panneaux signalétiques du village sont illisibles et donc à changer dès la réception du deuxième devis. Il explique au Conseil qu'il s'est renseigné auprès du Conseil Général pour avoir une subvention concernant les panneaux à l'entrée du village qui seront traduits en dialecte Alsacien.

#### **VI) Réfection du mur du verger communal.**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il faudrait poser un filet avant de procéder au crépissage du mur du verger.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- BATI-KARA	1200,00 € TTC
- TUGEND	1350,00 € TTC

Il propose de prendre l'entreprise BATI-KARA et informe que la TVA sera récupérée par l'intermédiaire du FCTVA à hauteur de 15,482% du HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- de choisir l'entreprise BATI-KARA pour effectuer les travaux de réfection du mur du verger communal.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et payer la facture.

#### **VII) Fête des enfants et des personnes âgées.**

Monsieur le Maire propose d'organiser une après-midi récréative pour les enfants le samedi 18 décembre 2010. Il propose aux membres du conseil de se concerter dans le but de définir le programme des activités.

La date de la fête des aînés est fixée au 16 janvier 2011.

### **VIII) Enfouissement des câbles de distribution électrique et téléphonique.**

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous a été fixé avec l'Electricité de Strasbourg Réseau (ESR) le jeudi 09 septembre 2010 pour avoir plus de renseignements sur les travaux d'enfouissement à réaliser.

Les riverains concernés prendront en charge les travaux leurs incombant en particulier les travaux d'enfouissement et de raccordement nécessaires sur leurs terrains respectifs.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la problématique de Monsieur ZACOUR qui est : le droit de servitude donné par Madame Schmitt Juliette voisine et propriétaire de l'aire de passage. Monsieur le Maire est en attente de la réponse de Madame SCHMITT.

Monsieur BOCCAGE Jean-René propose d'organiser une réunion en mairie avec Messieurs ZACOUR et DAULL, pour discuter de ces travaux et surtout de trouver un accord avec ces riverains.

Monsieur le Maire présente quelques chiffres pour ces travaux :

ESR ETDE Lignest	14 000,00 € HT
FT	5 600,00 € HT
FT tirage	2 500,00 € HT
FT câblage	2 500,00 € HT
<b>Total approximatif</b>	<b>24 600,00 € HT</b>

### **IX) Réfection de la rue du Coteau.**

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que dans cette rue il est prévu de faire effectuer une reprise totale de la voirie (reprise des fondations de la chaussée + écoulement et canalisation des eaux de pluie+ mise en place du revêtement de chaussée). Ces travaux de voiries pourront être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 28 %.

Deux devis ont été étudiés :

SCREG de Mommenheim	17 430,00 € (produit non polluant)
TRANSROUTE	17 077,68 €

### **X) Rue du Canal.**

#### **Réfection rue du canal**

Monsieur le Maire signale qu'il est impératif de revoir la signalisation dans la rue du Canal et également de réparer la chaussée. Ces travaux de voiries pourront être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 28 %.

Deux devis ont été étudiés :

SCREG de Mommenheim	39 435,71€ (produit non polluant)
TRANSROUTE	40 887,65 €

## **Signalétique rue du canal**

Monsieur le maire propose de planifier une réunion avec les associations foncières de WINGERSHEIM et DONNENHEIM ainsi que les élus des deux communes pour discuter de ce projet de pose de panneaux de signalisation.

Les conseillers proposent de placer des panneaux « **Interdit sauf engins agricoles et bicyclette** » pour éviter le passage des camions.

Monsieur KAPPS Christophe propose de traiter cette urgence (signalétique et réfection de la chaussée) mais précise qu'il ne faut pas oublier les autres projets de la commune.

Messieurs RIVAUD Benjamin et RITLENG Daniel proposent de s'occuper personnellement des travaux de réfection de la rue du Canal. La réparation, le comblement des ornières ainsi que le trou à l'entrée de la rue des Cyprès seront effectués par Messieurs RIVAUD Benjamin et RITLENG Daniel.

## **XI) Plaque Eglise.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la maquette de la nouvelle plaque décorative sur laquelle figure les noms des anciens curés ayant exercés à Donnenheim. Cette plaque sera fixée sur le mur de l'Eglise. Cette plaque sera faite par l'entreprise SATTLER ET FILS de BRUMATH pour la somme de 700,00 € TTC.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SATTLER ET FILS de BRUMATH pour la somme de 700,00 € TTC.

Il propose de prendre l'entreprise SATTLER ET FILS pour la conception de la plaque et informe que la TVA sera récupérée par l'intermédiaire du FCTVA à hauteur de 15,482% du HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- de choisir l'entreprise SATTLER ET FILS de BRUMATH pour la conception de la plaque.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et payer la facture.

## **XII) Tarifs photocopies.**

Monsieur le Maire souhaite mettre en place des tarifs pour les photocopies noir et blanc :

A4	0,25 €
A3	0,35 €
A2	3,00 €
A1	7,00 €
A0	15,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- d'adopter les tarifs des photocopies proposés par Monsieur le Maire et ce avec effet au 06 septembre 2010.
- de créer une régie de recettes

Sur ce la séance est close.